2026/013

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Etaient présents : CAMPIN Sandrine, CANU Emmanuel, CHATEL Laëtitia, DERRIEN Bertrand, DUTERTRE Claudine, FOURNIER Hubert, GOBILLION Thomas, JAMELOT Jean-François, LEROUX Éric, MACHEZ Emeline, QUINTON Véronique, RUAULT Joël

Etaient absents : LEROYER Stéphane (excusé, pouvoir à FOURNIER Hubert), TARTIER Christine (excusée, pouvoir à CANU Emmanuel), TROUSSIER Claire-Lise (excusée, pouvoir à JAMELOT Jean-François)

Secrétaire de séance : CAMPIN Sandrine

2026-006 ÉLECTION DU MAIRE

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour LEROUX Éric

Le conseil municipal, par :
- 14 voix POUR,
- 1 bulletin blanc,

ELIT Monsieur Éric LEROUX maire de la commune de SAINT-FRAIMBAULT

INSTALLE Monsieur Éric LEROUX en qualité de maire de la commune de SAINT-FRAIMBAULT

AUTORISE Monsieur Éric LEROUX à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-007 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de SAINT-FRAIMBAULT étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,

- **DECIDE** de fixer à 3, le nombre d'adjoints au maire,

- **AUTORISE** Monsieur Éric LEROUX à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-008 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

CONSIDÉRANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDÉRANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour la liste d' Emmanuel CANU ;

Le conseil municipal, par :

- 14 voix POUR,
- 1 voix NUL

ELIT la liste de Emmanuel CANU ;

INSTALLE

- Monsieur Emmanuel CANU en qualité de 1er adjoint ;
- Madame Christine TARTIER en qualité de 2e adjointe;
- Monsieur Hubert FOURNIER en qualité de 3e adjoint;

AUTORISE Monsieur Éric LEROUX à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-009 INDEMNITÉ DE FONCTION AUX ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités (CGCT),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 3 Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- avec 15 voix POUR

- **DÉCIDE** avec effet au 20 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints comme suit :

. 1er adjoint : 14.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

. 2ème et 3ème adjoint : 10.48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026.

2026-010 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - Tableau récapitulatif -

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de désigner les représentants dans les différents organismes auxquels adhère la commune.

Organisme	Nbre de Membres	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes Andaine-Passais	Maire 1er adjoint	Éric LEROUX Emmanuel CANU	
Conseil d'Ecole	1 titulaire 1 suppléant	Éric LEROUX	Christine TARTIER
TE 61 Syndicat de l'Energie de l'Orne	1 titulaire 1 suppléant	Bertrand DERRIEN	Jean-François JAMELOT
S.I.A.E.P. de Passais : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Pour la campagne	2 titulaires 2 suppléants	Bertrand DERRIEN Claudine DUTERTRE	Emeline MACHEZ Stéphane LEROYER
S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Pour le bourg et le secteur Sud	2 titulaires 2 suppléants	Joël RUAULT Jean-François JAMELOT	Sandrine CAMPIN Emmanuel CANU
Parc Naturel Régional Normandie Maine	1 titulaire 1 suppléant	Thomas GOBILLION	Stéphane LEROYER
S.M.I.C.O. : Syndicat Mixte d'Informatisation Communale dans l'Orne	1 titulaire 1 suppléant	Bertrand DERRIEN	Véronique QUINTON
C.N.A.S. : Comité National d'Action Sociale	1 membre	Christine TARTIER	
Association de Gestion de Bellevue	3 membres	Emeline MACHEZ Christine TARTIER Emmanuel CANU	
Association Animations Frambaldéennes	3 membres	Laëtitia CHATEL Hubert FOURNIER Sandrine CAMPIN	
Commission de contrôle liste électorale	1 membre	Hubert FOURNIER	
Correspondant DÉFENSE	1 membre	Bertrand DERRIEN	
Correspondant SÉCURITÉ ROUTIÈRE	1 membre	Bertrand DERRIEN	

2026-011 TE 61 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE A LAQUELLE APPARTIENT LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5711-1 ;

2026/017

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 septembre 1948 portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Orne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-22-00001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « Territoire d'Énergie Orne » constitué par l'arrêté susnommé ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des collectivités adhérentes ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Territoire d'Énergie Orne,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉSIGNE**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. Bertrand DERRIEN, conseiller municipal	M. Jean-François JAMELOT, conseiller municipal

- **DEMANDE** de transmettre cette délibération au président du TE61.

2026-012 PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1,

Considérant que suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la mise en place d'un nouveau comité syndical du Parc naturel régional Normandie-Maine.

Considérant que conformément à l'article 8 des statuts du syndicat mixte du Parc, il convient que chaque commune désigne deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour former le collège les communes au sein de cette assemblée.

Après en avoir décidé, le Conseil Municipal,

- **DÉSIGNE**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. Thomas GOBILLION , conseiller municipal	M. Stéphane LEROYER, conseiller municipal

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

2026/018

2026-013 COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Considérant que suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la mise à jour des membres des commissions communales,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

- **DÉSIGNE**

Commissions communales	Attributions	Membres
Commission FINANCES	Préparation des budgets et analyse des comptes administratifs – Subventions, tarifs, ….	**LEROUX** – CANU – FOURNIER – TARTIER – QUINTON – JAMELOT - DERRIEN
Commission COMMUNICATION	**Communication interne**: rédaction du journal communal C**ommunication externe**: Lien avec les journaux, les réseaux sociaux, le site internet,	**CANU** –CHATEL - MACHEZ
TOURISME	**Tourisme** : organisation matérielle et humaine, lien avec Destination Bagnoles – Domfront	**CANU**
Commission SOLIDARITE SOCIALE, CITOYENNE ET INTERGENERATIONNELLE	Favoriser l'échange intergénérationnel, l'intégration des nouveaux habitants, la réinsertion…. par des actions comme Drôles de jardin, Repas des Cheveux Blancs, Arbre de Noël… Organisation du concours communal du fleurissement , Campacity	**TARTIER** – JAMELOT - TROUSSIER - DUTERTRE
Commission TRAVAUX : Voirie, Chemins Ruraux, Cimetière…)	Définir les travaux à réaliser sur la Commune (réseaux, entretien chemins…)	**FOURNIER** – CAMPIN-LEROUX - LEROYER – JAMELOT – RUAULT - MACHEZ
Commission Aménagements Paysagers	Fleurissement Espaces verts : définir les	**TARTIER** – FOURNIER – CHATEL- GOBILLION – LEROYER - DUTERTRE

	orientations avec le Personnel Communal	

En gras et souligné : Président de la commission

Les commissions pourront se diviser en sous-groupes.

Les réunions sont programmées en fonction des besoins. Les convocations et les comptes rendus sont adressés par le secrétariat.

2026-014 SMICO Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Vu les statuts du SMICO,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités SMICO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DÉSIGNE**

Madame Bertrand DERRIEN délégué titulaire,
Monsieur Véronique QUINTON , déléguée suppléant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Précisions sur l'organisation :

Personnel technique encadré par Hubert FOURNIER. Partie administrative : Emmanuel CANU.
Personnel administratif encadré par le Maire
Contrats aidés : Christine TARTIER.

Réunion Maire et Adjoints : Mercredi après-midi
Permanences du Maire : Mercredi et vendredi matin

- Prochain conseil municipal : 20 avril 2026

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire — Le Maire

CAMPIN Sandrine — LEROUX Éric

2026/020

CHATEL Laëtitia	JAMELOT Jean-François	FOURNIER Hubert
QUINTON Véronique	CANU Emmanuel	DUTERTRE Claudine
MACHEZ Emeline	RUAULT Joël	DERRIEN Bertrand
GOBILLION Thomas		